



2023.00962

**P.P.** CH-1951  
Sion **A**

Poste CH SA

Département fédéral des finances (DFF)  
Madame la Conseillère fédérale  
Karin Keller-Sutter  
Bundesgasse 3  
3003 Berne



Date **22 MAR. 2023**

**Consultation sur la modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF) :  
financement durable des CFF.**

Madame la Conseillère fédérale,

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a chargé le DEF d'effectuer une consultation sur le projet cité en référence. Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir consulté et prend position comme suit.

La crise liée au coronavirus a, comme dans d'autres secteurs de l'économie, fortement impacté les finances des CFF en raison notamment de la baisse marquée de la fréquentation dans les trains. La garantie d'un financement durable des CFF est un prérequis au développement, sur le plan national, d'une offre de transports performante et sûre en faveur de la population et de l'économie. Le Canton du Valais soutient donc dans ce sens le projet de modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF).

Il est toutefois important pour l'avenir du système ferroviaire suisse et pour l'atteinte des objectifs climatiques en matière de réduction des émissions de CO2 que les montants alloués aux CFF par la Confédération n'impactent pas le financement et la réalisation des étapes d'aménagement PRODES, ni les moyens destinés au développement du transport régional de voyageurs.

Nous vous remercions encore de nous avoir consultés et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
**Roberto Schmidt**



La chancelière

  
**Monique Albrecht**

A envoyer par courriel à : [sarah.bochud@efv.admin.ch](mailto:sarah.bochud@efv.admin.ch)